



-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 20

Convocation et affichage : 19/02/2026	
Affichage Procès-verbal : 26/02/2026	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 20	Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. TANIQUO Claude, Mme HUGOT Jacqueline, M. LEBERTRE Claude, Mme LE ROUX-LE PAGE Majo, M. JULIEN Laurent, M. LE ROY Gilles, Mme HERRY Monique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme BROGLIN Marine, Mme PRIOL Gaëlle, Mme GUELLEC Edith, Mme PASQUET Johanne, M. MARTIN Bertrand, M. Dominique THOMAS, Mme LAGADIC Christiane, Mme CALVEZ Michèle, M. PODOULEC Raymond, M. BLAIZE Christian.

**Absents excusés :** M. MENESGUEN Xavier donne pouvoir à M. Dominique THOMAS.

**Absents :** M. SANQUER Jacques, Mme LE FLOCH Maryvonne.

**Secrétaire de séance :** Mme HUGOT Jacqueline.

Délibération n° 26.10	7.1. Décisions budgétaires
<b>Affectation du résultat par budget</b>	

Il est proposé par la présente délibération de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, sur la base d'un résultat provisoire établi à partir de données concordantes entre les calculs des services de la commune et ceux du comptable public, dans l'attente de l'approbation du compte financier unique.

	Commune	Camping	Port
Résultat de fonctionnement :	516 146,44 €	116 249,32 €	183 000,10 €
Résultat d'investissement	1 357 128,80 €	66 036,28 €	696 530,76 €
Besoin de financement en RAR de	-1 457 438,99 €	-26 826,10 €	-116 189,61 €

Sur proposition de la commission des Finances, il est proposé :

- ❖ D'affecter 516 146,44 € au 1068 pour le budget primitif (BP) de la Commune.
- ❖ D'affecter 116 249,32 € au 1068 pour le budget primitif (BP) du camping
- ❖ D'affecter 57 000,00 € au 1068 pour le budget primitif (BP) du Port.

	Commune	Camping	Port
Affectation en réserve au 1068	516 146,44 €	116 249,32 €	57 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement	0,00 €	0,00 €	126 000,10 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** D'affecter, à titre de reprise anticipée, les résultats provisoires de l'exercice N-1 au compte 1068 comme suit :

	Commune	Camping	Port
Affectation en réserve au 1068	516 146,44 €	116 249,32 €	57 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement	0,00 €	0,00 €	126 000,10 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
**Joseph LE MÉROUR**



Le Secrétaire de séance,  
**Mme HUGOT Jacqueline**

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.